



Droit de garde des enfants

Par **sylvie70**, le **08/09/2008 à 15:00**

Bonjour, je m'adresse à vous aujourd'hui car je ne sais plus quoi faire je suis divorcée depuis le 7 avril de cette année Ce divorce a été fait par consentement mutuel pour aller au plus vite. C'est moi qui ai la garde de mes 2 enfants âgés de 5 et 7 ans. Mon ex mari a un droit de visite libre qui peut être réglementé à 1 semaine sur 2 si les choses se passent mal. Mon problème est le suivant j'ai rencontré quelqu'un il y a 3 mois mes enfants le connaissent et tout se passe très bien Je précise qu'il n'a jamais dormi à mon domicile et qu'il n'y a rien à lui chez moi car je suis encore sous le coup de l'allocation de parent isolé et ce jusqu'à fin décembre. Mon ex mari vient d'apprendre que je fréquente ce monsieur et m'interdit de refaire ma vie avec lui, il ne veut pas qu'il s'approche des enfants. Et il me menace d'intenter quelque chose je cite "tu vas voir les courriers que tu vas recevoir tu vas en chier". Vu ces menaces je lui ai dit que s'il ne se calmait pas je lui réduisais le droit de visite ce qui l'a mis encore plus en colère alors que je pense être dans mes droits. De plus il vit chez sa mère ou il n'y a pas de chambre pour mes enfants le petit dort avec lui et ma fille avec mon ex belle mère. Que puis-je faire il est très agressif et violent et menaçant envers moi. Je vous signale aussi qu'avant le divorce il avait menacé de ne pas me rendre les enfants si je ne l'écoutais pas il avait donc fallu sur les conseils de mon avocat que je dépose une main courante à la gendarmerie et là il m'avait téléphoné en leur présence et c'était montré agressif verbalement l'agent de gendarmerie l'avait remis à sa place à ce moment là. Pouvez-vous m'aider je ne sais plus du tout quoi faire